

Octobre 2013



PEGC

Académie de Rennes



SNUipp-FSU

Un contexte breton difficile.

CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

Côtes d'Armor snu22@snuipp.fr

Claudine GOFFI

18, rue de Brest

22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 61 88 24

Finistère snu29@snuipp.fr

71, avenue Jacques Le Viol

29000 QUIMPER

Tél : 02 98 53 76 77

Ille et Vilaine snu35@snuipp.fr

Brigitte ROYER

14, rue Papu

35000 RENNES

Tél : 02 99 36 88 43

Morbihan snu56@snuipp.fr

Marie-Odile MARCHAL

2, rue Général Dubail

56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 03 41

Permanence:

Mardis et mercredis matins

La rentrée est marquée par la nouvelle réforme des retraites qui impacte fortement la jeune génération, le niveau des pensions et par le budget 2014 qui cible une nouvelle fois la fonction publique et le pouvoir d'achat des Français.

La Bretagne, frappée par une crise sans précédent avec les nombreuses fermetures de sites dans l'agroalimentaire qui ne représente pas moins d'un tiers des emplois dans notre région, prend donc de plein fouet toutes ces réformes.

Cette situation aura de toute évidence des répercussions sur le climat social et par voie de conséquence sur nos élèves.

Nous ne devons donc pas rater les rendez-vous d'automne de l'Éducation Nationale portant sur l'Éducation Prioritaire, les nouveaux programmes, le socle, les rythmes scolaires, afin de proposer une éducation égalitaire et adaptée à tous.

Le SNUipp-FSU portera cette ambition dans les commissions à venir.

Le SNUipp aura aussi à cœur de poursuivre les avancées sur le dossier des perspectives de carrière des PEGC.

Jean-Michel Evanno, ancien secrétaire départemental du SNU 56, disait avec humour et poésie: « La notion de perspective est à prendre au sens artistique. C'est la ligne d'horizon que l'on n'atteint jamais ! »

Après avoir été pris pour un fou, le mathématicien Georg Cantor a réussi à comprendre et à maîtriser l'infini !

Sommaire :

- P1 Edito
- P2 PEGC
- P3-4 Educatif- Actualités
- P5 FSU
- P6 Syndicalisation



LE SNUIPP-FSU : UN SYNDICAT

POUR LES PERSONNELS

Un syndicat qui écoute et qui revendique

Classe exceptionnelle: Nouvelles promotions

Lors de la CAPA du 19 avril dernier, la possibilité de 4 promotions sur un tableau d'avancement de 10 promouvables dont 8 avis défavorables, était à l'ordre du jour.

L'administration ne proposait que 2 promotions (les avis favorables), laissant ainsi 2 promotions inutilisées alors que la circulaire ministérielle préconisait que l'ensemble de la carrière soit prise en compte pour la promotion.

Les élus SNUipp-FSU ont âprement défendu le cas de chaque collègue et ont réussi à obtenir une promotion de plus, soit 3 au total.

Un arrêté publié au Journal Officiel du 08 août 2013 a modifié le taux de promotion à la Classe Exceptionnelle pour le porter de 42 à 50 %, permettant ainsi 1 promotion supplémentaire et donc 5 promotions possibles dans notre Académie.

Les élus SNUipp ont, de ce fait, sollicité une nouvelle CAPA auprès du Recteur afin de réétudier la situation des 2 collègues non promus le 19 avril, dans l'ordre du barème.

En réponse, le Recteur a répondu favorablement à la promotion des 2 collègues.

Sans la combativité et la ténacité du SNUipp-FSU, la situation n'aurait pas évolué ainsi.

La progression du taux de promotion a été obtenue au niveau ministériel par le SNUipp et a permis de faire accéder à la classe exceptionnelle une vingtaine de collègues supplémentaires dès cette année au niveau national.

Ce n'est qu'une petite avancée, mais elle doit être annonciatrice d'autres plus importantes : augmentation à 100 % du ratio pour l'accès à la classe exceptionnelle des PEGC, réduction de la durée d'attente dans les 3e et 4e échelons, suppression du 2e échelon. C'est à ce prix que tous les PEGC pourront accéder, avant leur départ en retraite, à l'indice terminal de la classe exceptionnelle (783).

C'est pourquoi le SNUipp poursuivra ses interventions auprès du Ministre.

Pour défendre les intérêts individuels et collectifs des collègues, et œuvrer pour la réussite de tous nos élèves, le SNUipp a besoin d'une large représentativité et donc de l'adhésion de chacun d'entre vous.

Calendrier prévisionnel PEGC 2013-2014

Avancement Echelon : novembre 2013

Mouvement Inter : Novembre-décembre 2013

Demande congé de formation : Novembre-décembre 2013

Demande temps partiel : Janvier 2014

Mouvement Intra : février-mars 2014



Education prioritaire

- 1981** : Création de l'Education Prioritaire. 10% des collégiens contre 20% aujourd'hui.
- 1990** : Extension de la carte des ZEP.
- 1999** : Mise en place du fonctionnement en réseau de l'éducation prioritaire (REP).
- 2005** : Loi sur le socle commun des connaissances et compétence.
(objectif cible en EP).
- 2006** : La loi Robien rétrécit la carte des ZEP en les reclassant RAR ou RRS, rayant des centaines d'établissements de l'éducation prioritaire.
- 2010** : Création des ECLAIR (339 collèges et 2189 écoles en 2012).

Les écarts de réussite entre les élèves en éducation prioritaire et les autres ne cessent de croître.

Depuis 30 ans, le constat est le même : empilement des dispositifs, émiettement des moyens, faiblesse de l'accompagnement, absence de formations, non reconnaissance des personnels travaillant en EP, difficultés des conditions d'exercice du métier...

Dans le cadre de la loi de refondation de l'école, le MEN ouvre une concertation sur l'avenir de l'éducation prioritaire (avec des demi-journées banalisées dans les établissements en EP qui ont déjà eu lieu, suivies d'assises inter-académiques).

Dans notre académie, l'assise académique aura lieu le 12 décembre à RENNES.

Il faudra donc recueillir la parole des enseignants, leurs témoignages et leurs propositions.

Pour la FSU, cette relance de l'EP devra être fondée sur quelques principes forts : redéfinition de la carte de l'EP, un label unique, une formation initiale et continue approfondie, une collaboration étroite avec la recherche, des conditions de travail améliorées (petits effectifs, travail en équipe avec temps de concertation dans les services)

Heures de Vie de Classe

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a supprimé la note de vie scolaire pour l'obtention du DNB.



Faisant le constat de son inefficacité et de ses dérives, la communauté éducative a très largement voté lors du CSE du 19 septembre, le vœu demandant sa suppression au collège.

En réponse, le ministère propose de saisir le CSP (Conseil Supérieur des Programmes) sur cette question, dès son installation.

La FSU ne peut se satisfaire de cette réponse.

Elle appelle les personnels à refuser de participer à l'attribution de cette note et demande que le ministère prenne dès maintenant une mesure conservatoire pour suspendre la note de vie scolaire dans l'attente de l'avis du CSP.

Une pétition a été mise en ligne, signez et faites-la signer :

<http://petitions.fsu.fr/>

Éducatif

Le Conseil Supérieur des Programmes se met au travail.

Le CSE a été installé le 10 octobre. Il devra faire des propositions et émettre des avis sur :

- ✚ le contenu du socle commun et son évaluation;
- ✚ le contenu des programmes scolaires;
- ✚ la conception générale des enseignements dans les écoles, collèges et lycées;
- ✚ l'introduction du numérique dans les méthodes pédagogiques et la construction des savoirs;
- ✚ la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants;
- ✚ les objectifs et la conception de la formation initiale et continue des enseignants.

Le CSE devra dans un premier temps faire des propositions sur la rédaction des nouveaux programmes de primaire, qui devront se mettre en place dès la rentrée 2014 en maternelle.

Cette rédaction devra tenir compte de l'avis des enseignants et se baser sur le bilan des programmes 2008.

La phase de consultation des enseignants, organisée de façon bien peu satisfaisante, s'est terminée le 18 octobre. Les synthèses se feront au niveau des circonscriptions puis des départements et finalement au Ministère.

Les premiers bilans des programmes 2008 mettent en évidence, une conception réductrice de l'élève, une mise en place d'automatismes, l'absence d'activités de découverte, de réflexion, de recherche et donc de constructions de savoirs.

Le SNUipp a de son côté ouvert un espace de contributions qui seront publiées et qui serviront de point d'appui dans les discussions avec le CSP et le Ministère.

Fonction Publique - Infos

Protocole risques psychosociaux

Le protocole soumis à la signature des organisations syndicales porte sur la prévention des risques psychosociaux dans les fonctions publiques et s'inscrit dans une dynamique pérenne, de nouvelles concertations étant prévues dès l'automne et les années suivantes autour des questions de santé, sécurité, qualité de vie au travail.

Le protocole prévoit la diffusion d'une circulaire du 1er ministre aux ministres, et celle du guide méthodologique de prévention des RPS .

La concertation - débutée à l'automne 2012 - a duré toute l'année avec une dernière réunion le 28 août 2013.

La FSU a toujours oeuvré au cours des réunions pour que soit préservée l'unité syndicale des 9 organisations syndicales : cette unité s'est maintenue durant toute la concertation, ce qui a porté ses fruits.

La problématique des RPS et la prévention des risques se déclinent en plusieurs mesures agissant sur l'évaluation, la formation des personnels et représentants au CHSCT, l'information et sa diffusion.

Il comporte, de plus, deux annexes, l'une sur la médecine de prévention, l'autre sur les moyens des CHSCT.

- Si le protocole est validé, le travail sur la déclinaison réglementaire du renforcement des moyens commencera à l'automne pour publication du décret au 1er semestre 2014.

- Une concertation sera ouverte rapidement sur la qualité de vie au travail.

- En 2015/2016, un bilan du fonctionnement des CHSCT sera fait et une nouvelle concertation sera ouverte pour aller plus loin.

Les risques psychosociaux sont désormais pleinement reconnus, la prévention de ces risques professionnels devra s'appliquer et pourra être opposée à des pratiques de management et d'organisation du travail qui risquent malheureusement de perdurer.

En savoir plus: <http://pour-info.fsu.fr/spip.php?article1952>

Budget 2014 : Danger pour la fonction publique

Les premières mesures pour le budget 2014 commencent à être connues. Ce dernier prévoit avant tout une nouvelle baisse des dépenses publiques. L'Etat, les collectivités et la sécurité sociale sont particulièrement visés puisqu'ils subiront la plus grosse part des économies. Des départs à la retraite ne seront pas remplacés et les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront revues à la baisse dans les ministères et collectivités territoriales. Les ménages seront donc doublement pénalisés, puisqu'une nouvelle hausse des impôts est prévue et, que dans le même temps, la baisse des dépenses de l'État et de la sécurité sociale va contribuer un peu plus à la dégradation des services ou prestations qui leur sont rendus ! Les entreprises seront une fois de plus épargnées au nom de la relance de l'emploi.

Pourtant, les salariés ne voient pas d'amélioration sur ces 2 préoccupations majeures ! Même la Cour des Comptes commence à émettre les plus grandes réserves sur l'efficacité du crédit impôt recherche...

Le gouvernement reste sourd à l'appel qui lui demande de revoir l'ensemble des mesures fiscales pour les rendre justes et efficaces. Le Premier ministre avait affirmé, lors de la Conférence sociale, que les services publics et la fonction publique contribuaient au développement économique durable du pays. La FSU demande que cela se traduise dans les actes. La fonction publique est une chance pour notre pays et non une charge. Si la FSU se félicite de l'investissement en direction de certains secteurs « prioritaires », et notamment celui de l'Éducation, elle considère que celui-ci ne doit pas se faire aux dépens des autres services publics. En fait, tous contribuent à sortir de la crise économique et sociale et participent aux mutations nécessaires à venir.

Ils restent aussi un facteur de justice sociale, d'égalité et de cohésion sociale. Mais à condition d'être confortés...

Il faut sortir de la spirale sans fin de l'austérité. La FSU continuera, dans l'unité la plus large, à permettre l'expression et l'action des personnels pour imposer les choix permettant à la Fonction publique de jouer tout son rôle et aux personnels d'être reconnus et revalorisés dans leurs missions.



Communications et informations :

Certaines informations importantes sont expédiées par mail, ce qui permet une communication rapide. Si vous souhaitez les recevoir, il serait bon que vous nous communiquiez votre adresse mail (ainsi que vos coordonnées téléphoniques) à l'adresse suivante

: marieodile.marchal@neuf.fr